



Facture très supérieure par rapport au prix convenu au départ

Par **almaviva**, le **18/01/2013** à **23:12**

bonjour,

voici :

au départ d'un locataire, la baignoire est trouée...

je demande à Mr X , soi disant associé de Mr Y de l' Entreprise Z, le changement de la baignoire, du mitigeur et installer une petite cloison pour placard et poser une boîte à lettres (4 vis !).

Nous convenons verbalement (Mr X étant "débordé et le travail un peu urgent)

de prendre : 1 baignoire de "chez GED..." à 69€ ttc, son vidage à 35€, le tablier de baignoire à 32€, un mitigeur à maxi 80€.

il avait fait quelques bricoles auparavant et je pensais pouvoir lui faire confiance : **pas de devis**

M. Y (patron au final !) envoie la facture : 1200 euro !!

Je lui ai dit que sa facture ne correspond pas à ce qui était convenu avec M.X (qui ne travaille plus avec lui)

M. Y, patron, a pris avocat qui m'a envoyé un rar de mise en demeure de payer.

J'ai répondu en demandant copie de la lettre de commande ou devis signé.

Il m'a répondu que je savais bien qu'il n'y en a pas car "*cette entreprise fait l'entretien de mes appartements et qu'il n'est nul besoin de devis*" !!

IL a fait une requête au tribunal.

Convocation 21 février. q

Quel recours ai je ? Comment me défendre ? ce n'est pas que je ne veux rien payer mais pas cette somme disproportionnée et injustifiée (exemple : la baignoire est comptée à 330 euros, le mitigeur à 180 ... 15h de travail !)

Votre réponse me soutiendra dans ce souci.

Je vous remercie par avance de votre aide